



Direction générale de la Santé

Paris, le 28 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Risque accru d'intoxications par le monoxyde de carbone Recommandations à respecter

Plus d'un million de foyers sont privés d'électricité dans l'Ouest et le Centre de la France en raison des conditions météorologiques. Ces coupures peuvent conduire les particuliers à utiliser des chauffages d'appoint et les exposer au risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

La Direction générale de la Santé souhaite appeler chacun à la plus grande vigilance quant à l'utilisation d'appareils de chauffages d'appoint et de groupes électrogènes.

Il faut impérativement respecter les recommandations suivantes :

- **N'installez jamais un groupe électrogène dans un local fermé (maison, cave, garage...), même avec une porte ouverte : il doit être impérativement placé à l'extérieur des bâtiments.**
- **N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.**
- **N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (gazinière, braséro, ...)**
- **N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid.**
- **Aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid.**

Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation en service spécialisé.

En France, chaque année, environ 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone : 1 000 d'entre elles doivent être hospitalisées, ces accidents pouvant laisser des séquelles à vie ; 100 en décèdent.

En 2009, lors de la tempête Klaus, les intoxications au monoxyde carbone ont été à l'origine de 2 décès, 28 intoxications graves et 126 intoxications légères sur 14 départements du Sud-ouest et du Sud de la France.

Contact presse :

Mission Information et Communication : 01 40 56 52 62 / 42 43

Numéro à contacter aujourd'hui : 06 74 97 85 17